

3. PROCESSUS DE CONSULTATION ET RÉSULTATS

La consultation citoyenne et la formation de comités de réflexion résultent d'une réelle volonté du conseil municipal d'impliquer la population. La participation publique fait donc partie des principes de développement durable et des bonnes pratiques des politiques municipales.

3.1. Consultation du conseil municipal

3.1.1. Consultation du 24 septembre 2020

Une première consultation a eu lieu le 24 septembre 2020. D'une durée de 3 heures, madame la mairesse et 5 conseillers(ères) étaient présents.

Quatre objectifs étaient visés :

- Faire un état de l'avancement du projet et synthétiser les études réalisées;
- Commenter le questionnaire destiné à la consultation publique;
- Établir une interaction fructueuse avec les représentants municipaux en vue de bonifier l'ensemble du projet et de s'assurer que celui-ci réponde aux besoins et aux intérêts locaux;
- Faire émerger de l'information nouvelle.

Les élus ont adressé certaines modifications au questionnaire destiné à la population et se disaient satisfaits de l'état d'avancement du dossier.

3.1.2. Consultation du 15 mars 2021

Une seconde consultation du conseil municipal a eu lieu le 15 mars 2021 par visioconférence. D'une durée de 3h30, madame la mairesse et 5 conseillers(ères) étaient présents.

Cinq objectifs étaient visés :

- Faire un état de l'avancement du projet;
- Synthétiser l'avis hydrogéologique;
- Discuter des résultats du sondage;
- Présenter le plan d'implantation recommandé;
- Préparer la consultation lors de la journée citoyenne.

L'échéancier est présenté, il n'a pas été modifié et convient aux membres du conseil. Des questions de compréhension sont soulevées relativement aux résultats de l'avis hydrogéologiques. Ces questions sont répondues. Les résultats du sondage sont discutés. Le pourcentage de répondants (74 %) ne désirant pas que des espaces communs soient aménagés étonne plusieurs membres du conseil municipal, alors que le projet de construire une salle communautaire chemine et a fait partie d'un des éléments qui est ressorti lors des sondages pour la Politique de la famille et des aînés. Ces derniers ont montré en effet une forte demande de la population d'avoir un lieu de rassemblement pour divers évènements. Concernant le plan

d'implantation recommandé, un élément relié à la sécurité publique est soulevé, à savoir que les deux rues sont sans issue. L'aménagement d'une seconde sortie est donc discuté. Concernant la consultation publique par webinaire, la présentation est discutée et le choix des intervenants également. Il est suggéré de réaliser des focus groups à la suite du dépôt du plan d'action en aménagement durable pour affiner les demandes du marché. Ces focus groups pourraient avoir lieu dans le courant de l'automne 2021.

3.2. Consultation de la population

Compte tenu de la situation sanitaire (COVID-19), le processus de consultation prévu a été modifié en fonction des exigences gouvernementales.

La consultation de la population s'est déroulée en deux étapes :

- 1- Un questionnaire en ligne;
- 2- Une rencontre, via la plateforme zoom, lors de la journée citoyenne.

3.2.1. Questionnaire en ligne

La première consultation publique a eu lieu via un questionnaire mis en ligne le 1er octobre 2020. La date de remise des questionnaires avait été fixée au jusqu'au 15 novembre 2020.

Ce sondage est présenté en annexe 2. Une version anglaise était également disponible (elle n'est pas présentée dans le présent rapport).

Tous les citoyens de Bolton-Est ont été invités à remplir ce sondage.

Différents médias ont été utilisés pour inviter la population à remplir ce sondage :

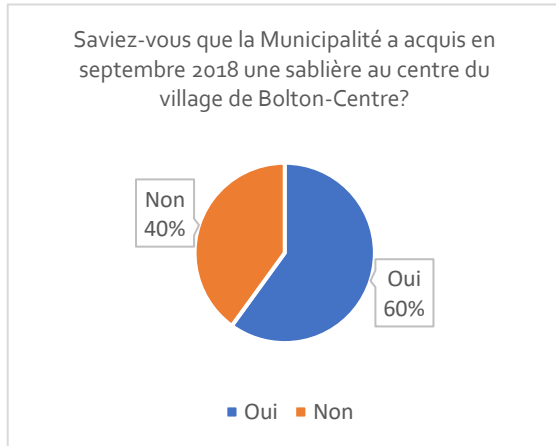
- Publipostage : feuillet envoyé par la poste à chaque citoyen, les invitant à remplir le sondage en ligne ou à appeler la municipalité pour demander une copie imprimée (annexe 3);
- Infolettre « Le Petit Aperçu » avec un lien vers le sondage en ligne;
- Site web : vignette sur la page d'accueil qui présente la consultation publique avec un lien vers le sondage;
- Facebook : invitation à remplir le sondage;
- Affichettes : installation d'affichettes dans quelques lieux clés comme les cabanes à livres, le bureau de poste, les boîtes postales, etc.

Les résultats démontrent que :

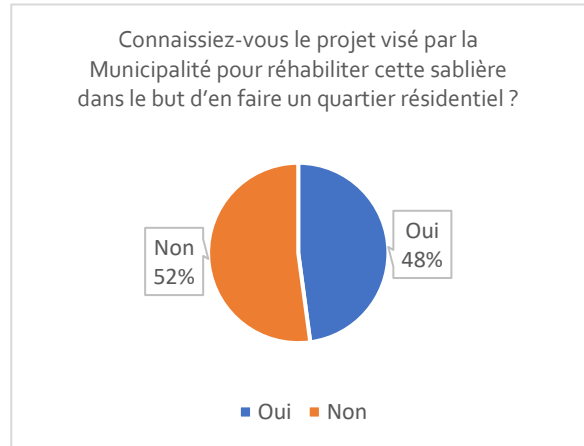
- 305 personnes ont répondu, soit :
 - 29,49 % de la population totale;
 - 20,89 % de la population permanente;
 - 9,23 % de la population saisonnière.
- 69 % étaient des résidents permanents, alors que 31 % étaient des résidents saisonniers;

- La majorité des répondants, 61 %, avaient 55 et plus;
- 60 % des répondants savaient que la municipalité avait acquis une sablière en 2018;
- 48 % des répondants connaissaient les intentions du conseil municipal, soit la réhabilitation de la sablière en quartier résidentiel.

Graphique 2 : Réponses à la question 5



Graphique 3 : Réponses à la question 6



Ces premiers résultats montrent qu'un pourcentage non négligeable de la population a eu un intérêt à répondre à ce sondage. L'intérêt est nettement plus marqué chez les résidents permanents. Cela pourrait être lié un intérêt moindre des saisonniers pour les projets municipaux ou à une communication déficiente de la municipalité envers ses résidents saisonniers.

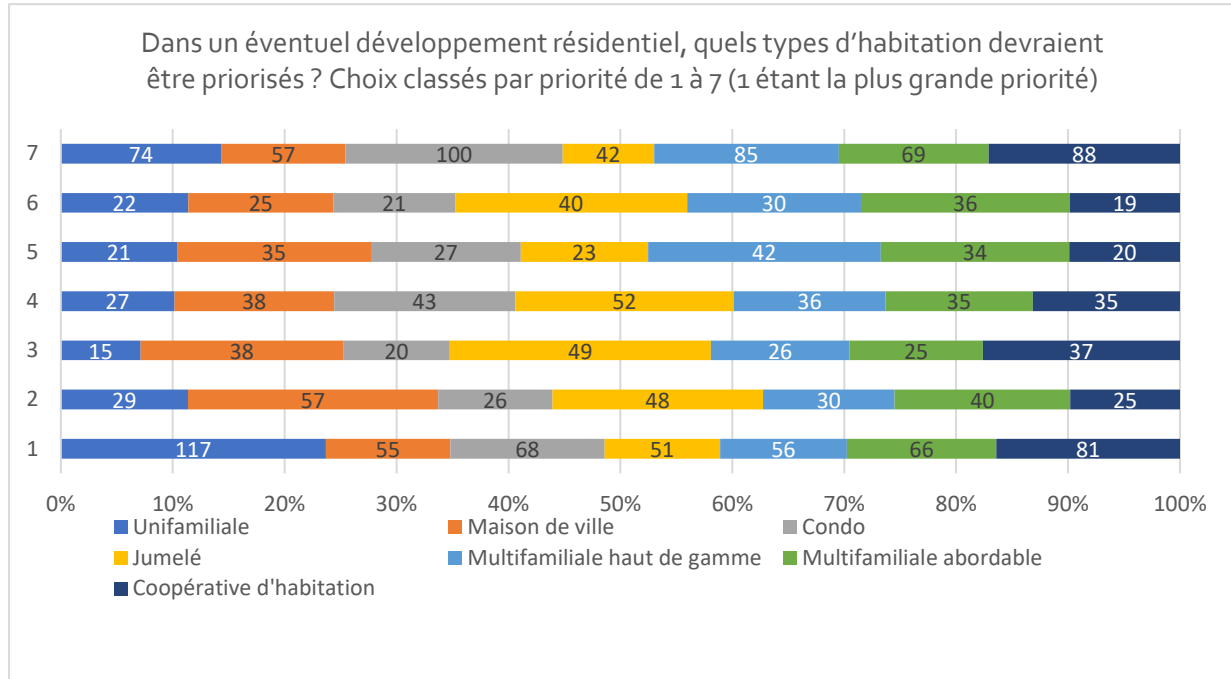
Les tranches d'âge des répondants représentent la tendance démographique de Bolton-Est. Malgré les communications effectuées relativement à l'acquisition de la sablière et au projet de développement résidentiel, 40 % des répondants ignoraient que la municipalité avait fait l'acquisition de ce terrain et 52 % ignoraient le projet qui sous-tendait cette acquisition.

- 60 % des répondants sont ouverts à ce qu'une coopérative d'habitation voit le jour;
- 71 % des répondants pensent que des services et des commerces soient présents à proximité de ce quartier;
- 54 % des répondants ne sont pas favorable à un usage résidentiel à l'étage d'un bâtiment commercial à même le quartier résidentiel;
- Concernant les espaces de vie communs, 74 % des répondants pensent que de tels espaces ne devraient pas être prévus;
- Les voies publiques en revanche devraient être, pour 87 % des répondants, partagées entre les piétons, les cyclistes et les automobilistes.

Ces résultats montrent que l'esprit collectif du projet présente un intérêt pour les répondants; la présence d'une coopérative d'habitation dénote la volonté de mettre en place un esprit participatif, et la présence de services et de commerces favorise la consommation de proximité et les lieux de rencontres, toutefois, les répondants ne sont pas favorables pour 74 % d'entre eux à l'aménagement d'espaces de vie communs.

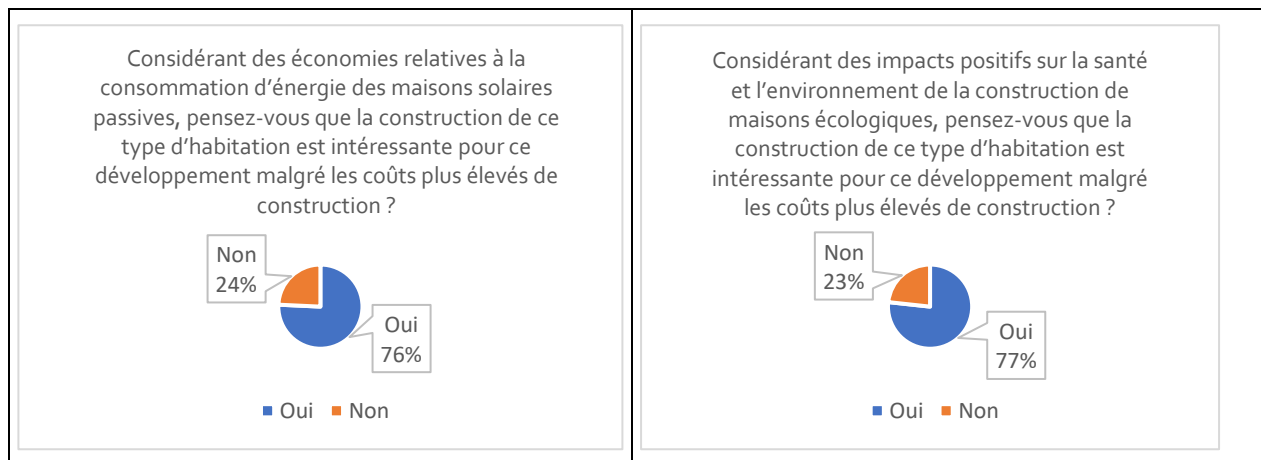
- La priorisation des habitations tend vers la résidence unifamiliale (avec 117 répondants classant ce type d'habitat en priorité 1), puis la coopérative d'habitation (2e rang de la priorité 1). Les maisons de ville, condos, jumelés et multifamiliales présentent des résultats assez proches dans la priorité 1. La priorité 2 fait ressortir la maison de ville, qui présente toutefois un résultat proche des autres types d'habitations;

Graphique 4 : Réponses à la question 10



- Concernant les maisons solaires passives, 76 % des répondants sont favorables à ce type de construction, malgré des coûts de construction plus élevés;
- Concernant la construction de maisons écologiques, 77 % des répondants sont favorable à ce type d'habitation, malgré là aussi des coûts de construction plus élevés.

Graphique 5 : Réponses aux questions 11 et 12

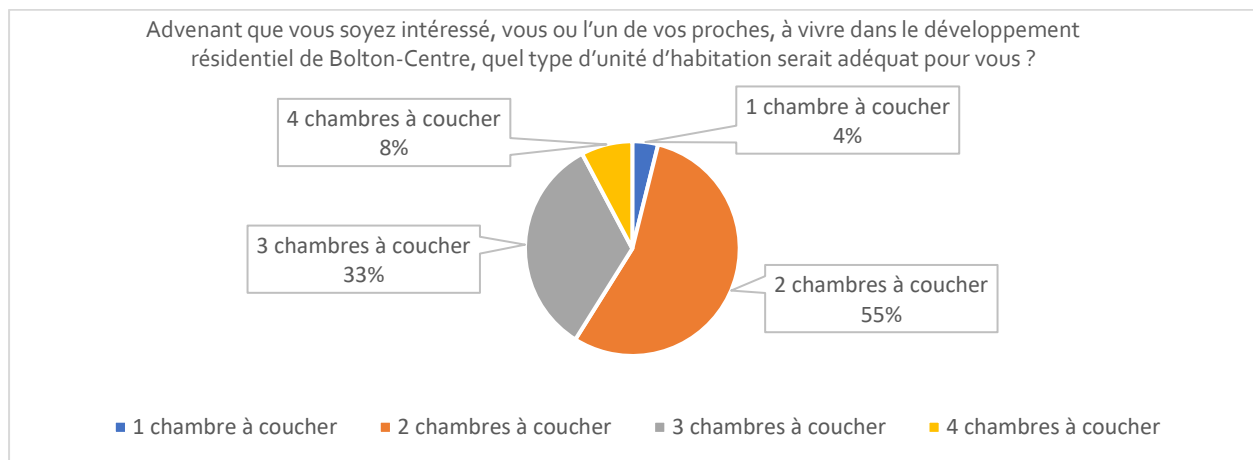


La priorisation des types d'habitation ne fait pas ressortir de grandes variations d'opinion. L'habitation unifamiliale, la coopérative d'habitation et l'habitation multifamiliale semblent être à privilégier. Le conseil municipal envisage pour la densification la coopérative d'habitation et la multifamiliale. Toutefois et au vu du résultat, l'unifamiliale devrait être à considérer.

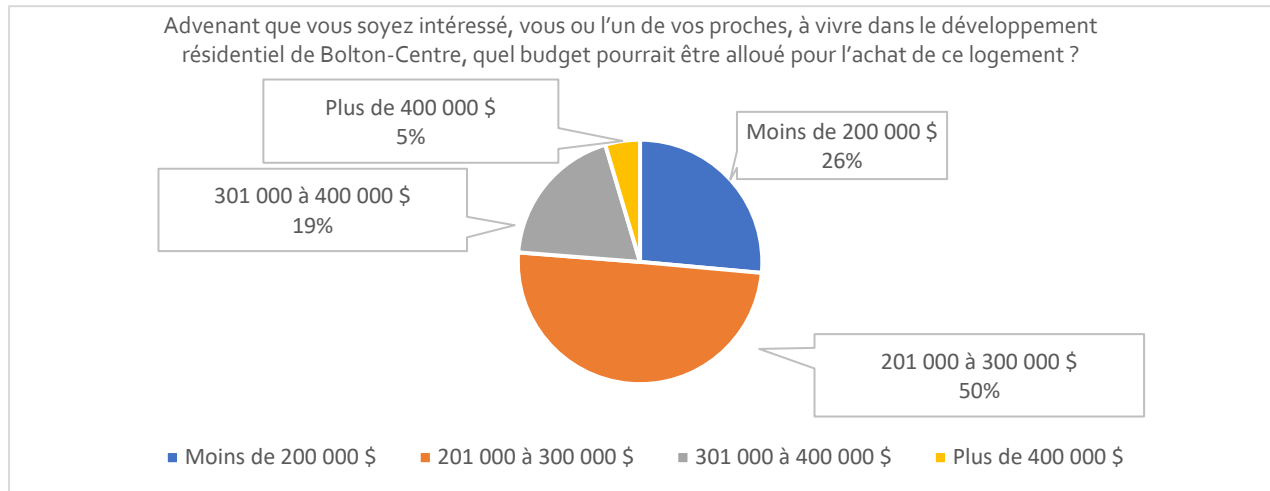
Concernant l'efficacité énergétique et l'utilisation de matériaux écologiques et durables, les résultats montrent que la population est largement ouverte à la construction de bâtiments plus efficaces sur le plan énergétique et à l'utilisation de matériaux écologiques, et ce malgré des coûts plus élevés.

- 38 % des répondants se disent intéressés à vivre dans ce développement résidentiel, ce qui représente 116 des répondants;
- Pour 81 % des répondants, le statut de propriétaire est à privilégier versus le statut de locataire;
- En termes de nombre de chambres à coucher, 55 % des répondants pensent qu'un logement de deux chambres à coucher serait adéquat et 33 % optent pour trois chambres à coucher. Les logements entre deux et trois chambres à coucher seraient donc à favoriser pour 88 % des répondants;
- Concernant le coût d'achat du logement, pour 50 % des répondants, ce coût devrait varier entre 201 000 et 300 000 \$. 26 % des répondants opteraient pour un coût d'achat inférieur à 200 000 \$ et 19 % entre 301 000 et 400 000 \$.

Graphique 6 : Réponses à la question 18



Graphique 7 : Réponses à la question 19



L'intérêt des répondants pour vivre dans ce type de développement résidentiel est somme toute assez marqué, si l'on considère que sur 305 répondants, 116 se disent intéressés à vivre dans un tel développement. Concernant les habitations, les répondants font le choix d'habitations qui se retrouvent dans des tranches de prix moyens à faibles et avec des superficies moyennes également si l'on considère que les logements de deux chambres à coucher, voire trois chambres à coucher sont à privilégier.

3.2.2. Webinaire : Journée citoyenne

La journée citoyenne a eu lieu le 28 mars 2021 de 10h à 11h45. Cette rencontre par webinaire était exclusivement dédiée à la progression du projet de développement résidentiel dans la sablière. Les présentateurs du projet étaient Madame Westland Eby (maire), Monsieur Grenier (conseiller municipal) et Madame Déturche (chargée de projet). Cette présentation était réalisée en français et une traduction était assurée par Madame Westland Eby.

Cette présentation visait deux objectifs :

- 1- Faire un compte rendu des démarches et des résultats jusqu'alors connus relativement au projet de développement résidentiel dans la sablière;
- 2- Faire un compte rendu du sondage effectué en ligne qui avait eu lieu du 1er octobre au 15 novembre 2020.

Un total de 46 connexions au webinaire laisse entrevoir qu'un minimum de 46 personnes a suivi la présentation. Il est possible d'envisager que plus d'une personne suivait la présentation à partir de la même connexion.

Les questions pouvaient être posées par écrit durant la présentation et Madame Marcotte-Losier, coordonnatrice, lisait les questions au fur et à mesure et celles-ci étaient répondues. Celles-ci ont été au nombre de 21 :

- Une majorité de questions portaient sur les résultats des études et sur l'alimentation en eau potable et sur la gestion des eaux usées du futur développement;

- Deux questions portaient sur le choix du futur promoteur;
- Deux questions portaient sur la densification de ce lot;
- Deux questions portaient sur la possibilité d'acquérir d'autres sablières présentes à Bolton-Est pour réaliser des projets similaires;
- Une question portait sur l'historique du lot et son exploitation;
- Une question portait sur l'aménagement du sentier;
- Une question portait sur la possibilité de bâtir des mini maisons;
- Une question portait sur le coût des investissements effectué à ce jour par la municipalité, soit le coût d'achat et les coûts qui ont permis l'acquisition de connaissances (les diverses études).

Les commentaires des participants ont été très positifs et le projet a semblé bien accueilli dans la communauté, notamment le potentiel de valorisation de la sablière et l'aspect intergénérationnel du projet.

Le soutien financier du Fonds Municipal Vert a été mis en avant lors de la présentation.

Figure 2 : Diapositive relative à la participation du Fonds municipal vert pour l'élaboration du plan d'action en aménagement durable

